

AVIS PUBLIC CONCERNANT LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE JEUDI 9 JANVIER 2025 À 18 H 30 SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1330-2

1. La Ville de Mascouche tiendra une assemblée publique de consultation le **jeudi 9 janvier 2025, à 18 h 30**, à la salle du conseil municipal située au 3038, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, sur le projet de règlement mentionné ci-dessous et adopté par le conseil municipal lors de sa séance du 9 décembre 2024 :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1330-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1330 SUR LES INTERVENTIONS SUSCEPTIBLES DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ DES ÉGOUTS SANITAIRES DANS CERTAINS SECTEURS AFIN DE METTRE À JOUR LES SECTEURS VISÉS

Le projet de règlement a pour objet de :

- Remplacer l'annexe A pour ajouter des « secteurs sous conditions », soient les secteurs des bassins « S.P. 10 Industriel » et « S.P. 8 Ste-Marie ». Cela aura pour effet de permettre la construction sans occupation lorsqu'un engagement par lequel le promoteur s'engage notamment à ne permettre aucune occupation des bâtiments tant et aussi longtemps que le présent règlement n'aura pas été levé en totalité dans le secteur du projet est fourni;
 - Remplacer la référence au nom du Service de l'urbanisme et du développement durable.
2. Au cours de l'assemblée publique mentionnée au paragraphe 1, le projet de Règlement numéro 1330-2 sera expliqué et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.
 3. Ce projet de règlement numéro 1330-2 peut être :
 - Consulté sur le site internet de la Ville, à l'adresse suivante : <https://mascouche.ca/ville/administration/avis-publics>;
 - Obtenu par courrier électronique à l'adresse suivante : greffe@mascouche.ca;
 - Obtenu sans frais, par toute personne qui en fait la demande, au bureau de la greffière à l'hôtel de ville située au 3034, chemin Sainte-Marie ;
 - Obtenu par une demande par téléphone au 450 474-4133, poste 2810.
 4. Les secteurs des bassins « S.P. 10 Industriel » et « S.P. 8 Ste-Marie » sont concernés par ce projet. Le plan démontrant le secteur concerné par ce projet de règlement peut être visionné sur le site internet de la Ville, à l'adresse suivante : <https://mascouche.ca/ville/administration/avis-publics>.

Donné à Mascouche le 18 décembre 2024.

L'assistant-greffier,

Original signé par

Me Charles Turcot